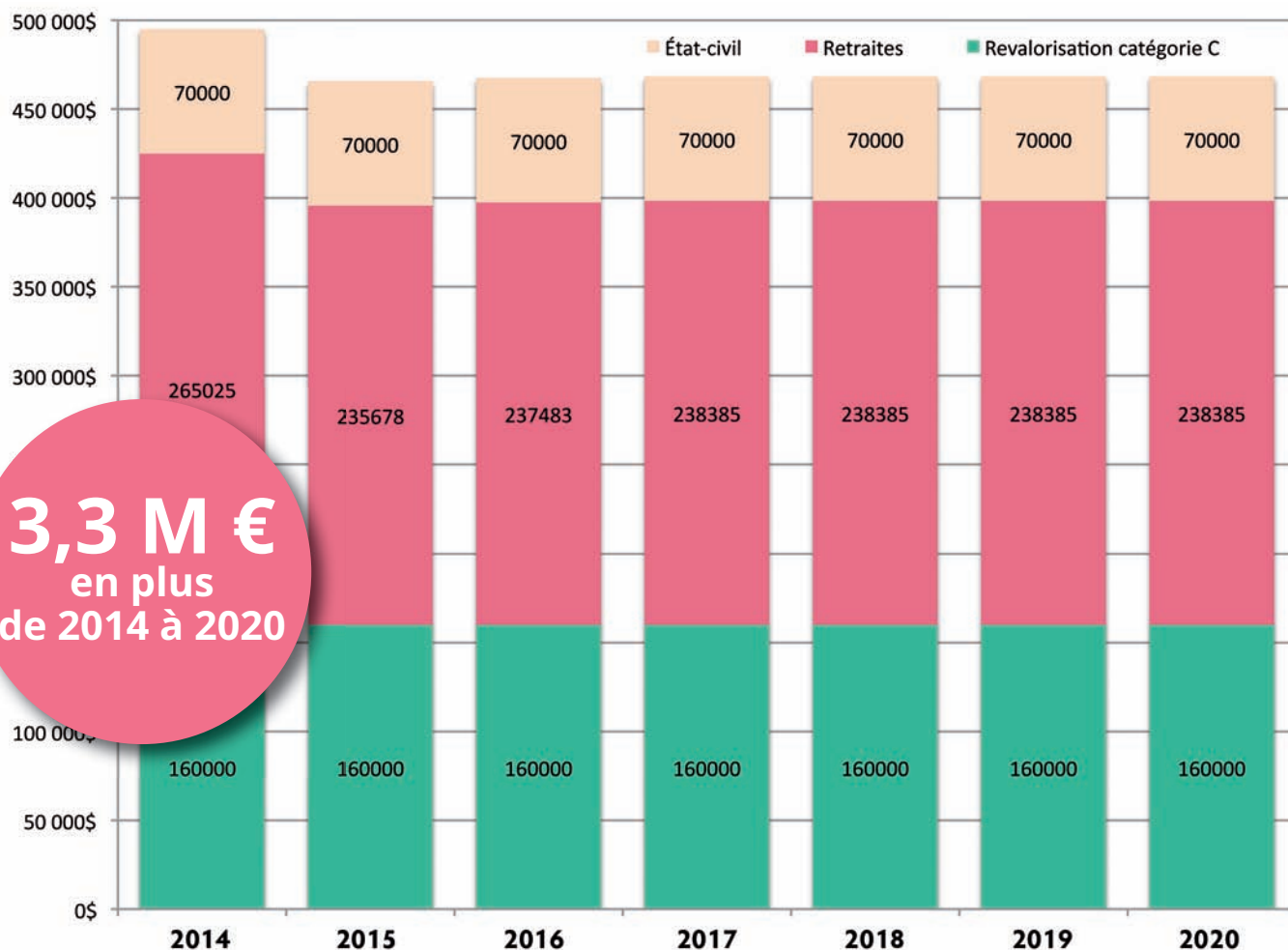


Budget 2 - Dépenses imposées par l'État

Plus de 3,3 M€ sur 7 ans

L'État décide unilatéralement d'un certain nombre de dépenses, revalorisation des salaires, augmentation des cotisations retraites, transferts de compétences...



3,3 M €
en plus
de 2014 à 2020



En moyenne, près de 500 000 € de dépenses sont imposées chaque année à la ville par l'État entre 2014 et 2020.

Nous avons vu, le mois dernier, que l'État privait la ville de 17 millions d'euros sur sept ans. De surcroît, par le biais de réévaluations diverses ou de transferts de compétences, il impose à la ville des dépenses de plus de 3,3 millions d'euros sur sept ans.

Revalorisation salariale. Régulièrement, des augmentations de salaire sont décidées dans la fonction publique par le gouvernement. Il en va ainsi de la revalorisation deux années de suite des sa-

laire (75 000 € en 2013 + 85 000 € en 2014) des agents de catégorie C (près de 70 % du personnel municipal), dépense qui court aussi sur les années suivantes.

Augmentation des cotisations. Les cotisations patronales et salariales à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sont régulièrement relevées. C'est le plus gros effort imposé à la ville. Il représente près de 80 % du surcoût annuel que l'État demande à la ville.

Transfert de compétences.

Des missions régaliennes, comme l'établissement des pièces d'identité (CNI et passeports) ont été transférées à la ville. Cela représente deux agents à temps plein à Sèvres. Résumons : 17 M€ de recettes en moins et 3 M€ de dépenses imposées par l'État, voilà 20 M€ de pertes pour la ville.

Dans un prochain Sévrien, les économies réalisées.